

Notice concernant l'examen final EP 2011 (brevet fédéral)

- Contremaître en chauffage
- Contremaître sanitaire
- Contremaître en ferblanterie
- Chef / cheffe de projet en technique du bâtiment

Veuillez lire attentivement les explications et remarques suivantes. Vous contribuez ainsi au bon déroulement de la procédure d'inscription. Merci beaucoup.

1. Règlement d'examen

La base juridique est constituée par les règlements d'examen et les directives du 25 août 2010. Vous y trouverez les informations pertinentes concernant l'examen final en général, les conditions d'admission ainsi que les conditions pour la réussite de l'examen final. La commission assurance qualité de suissetec est responsable du déroulement de l'examen final.

Il est possible de télécharger ces documents sur Internet sous www.suissetec.ch, rubrique formation, ou de les commander sous forme imprimée (www.suissetec.ch => Online-Shop => Rubrique Règlements et promotion de la relève).

2. Dates de l'examen

Examen final	Etude de cas (écrit, 4 h)	Entretien technique (0,75 h)
Chef / cheffe de projet en technique du bâtiment	17 novembre 2011	18 novembre 2011
Contremaître en chauffage	18 novembre 2011	22 / 23 novembre 2011
Contremaître en ferblanterie	18 novembre 2011	22 / 23 novembre 2011
Contremaître sanitaire	21 novembre 2011	23 / 24 novembre 2011

3. Lieu de l'examen

L'examen final est organisé au centre de formation suissetec à Lostorf SO.

4. Inscription à l'examen final

L'inscription doit être faite au moyen du *formulaire* prévu à cet effet. Les *documents* suivants sont à joindre *impérativement* (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)
- Curriculum vitae** (résumé de la formation et de l'activité professionnelle)
- Copie du certificat fédéral de capacité (CFC)** ou formation / formation continue jugée équivalente
- Copies des certificats de travail / attestations de travail**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans après l'apprentissage
- Copies de tous les certificats de modules** selon le ch. 3.32 des directives (certificats à classer selon les numéros)

Le **formulaire d'inscription** complété, avec **toutes les annexes**, doit être envoyé **par courrier recommandé** à :

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
Secrétariat commission AQ
Auf der Mauer 11
Case postale
8021 Zurich

Délai d'inscription : 25 août 2011 (cachet de la poste !)

→ Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission AQ.

5. Admission

Vous recevrez par écrit d'ici la mi-septembre 2011 la décision concernant l'admission à l'examen.

6. Frais d'examen

Les frais d'examen s'élèvent à :

a) <i>Candidats des entreprises membres suissetec</i>			b) <i>Candidats des entreprises non membres suissetec</i>		
Taxe d'examen	CHF	700.–	Taxe d'examen	CHF	700.–
Déduction contribution de formation*	CHF	- 300.–	Déduction contribution de formation*	CHF	—
Frais de matériel	CHF	70.–	Frais de matériel	CHF	70.–
Frais d'établissement du brevet/ taxe OFFT	CHF	110.–	Frais d'établissement du brevet/taxe OFFT	CHF	110.–
<hr/>			<hr/>		
Total frais d'examen	CHF	580.–	Total frais d'examen :	CHF	880.–

**Les cotisations de formation contribuent à hauteur de CHF 300.– en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres suissetec.*

Les taxes d'examen et les frais de matériel sont facturés après l'admission. Les frais liés à l'établissement du brevet sont facturés après la réussite à l'examen.

7. Prix pour les meilleurs diplômés de l'examen professionnel

- Des prix récompensent les trois meilleurs diplômés par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final).
- Les montants des prix sont échelonnés comme suit :
1^{er} rang : CHF 1000.– ; 2^e rang : CHF 750.– ; 3^e rang : CHF 500.–
- Seules les notes globales \geq à 5.0 ont droit à un prix
- Les prix sont mis à disposition par les entreprises suivantes :
 - Contremaître en chauffage Elcotherm AG
 - Contremaître sanitaire Geberit Vertriebs AG
 - Contremaître en ferblanterie Foamglass Pittsburgh Corning (Schweiz) AG
 - Chef / cheffe de projet en technique du bâtiment Viessmann (Schweiz) AG

8. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des brevets fédéraux a lieu le vendredi 27 janvier 2012 à Olten.

9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat central de suissetec :

- Beatrice Berchtold, tél. 043 244 73 49 (lundi – jeudi) / beatrice.berchtold@suissetec.ch
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45 / markus.pfander@suissetec.ch

Avril 2011 PFAM/BERC